



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070102

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 10302
N/REF : 7/04/2024 1H07 C:004400 I:30187
V/REF : 0503/61410352

SDC 'Alpes Azur - Bât G'
C/O REGIE PAUTET
Résidence Les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : ALPES AZUR BAT G
3/5/7, RUE BOSSUET
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 22 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N3/5/7 BOSSUET - BAT G
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

RAMONAGE DE 12 GAINES STATIQUES

INTERVENTIONS DU 02/07/2024.

FACTURATION :
la redevance sera facturée 1 fois l'an à l'issue de chaque intervention et
payable à 45j à réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément à nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée après l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du coût Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu à la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu à la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 169,20

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2014	Valeur	: 113,9
	Mois de l'indice de révision	: 12/2023	Valeur	: 137,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070102

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 1	Ramonage de 12 gaine(s) statiques	1/AN	198,97	198,97
TOTAL H.T.				198,97
T.V.A. a 10,00%				19,89
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>218,86</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.